

DELIBERATION N° 2026-03-011

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026 A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	FINANCES LOCALES
7.1	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
7.1.2	DÉLIBÉRATIONS AFFÉRENTES AUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
<u>Objet</u> :	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

*L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 15 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur BREUIL Robert

Date convocation du Comité Syndical : **4 mars 2026**  
Nombre de membres en exercice : **22**  
Présents : 17  
Pouvoir :  
Votants : 17  
Pour : 17  
Contre : 0

Secrétaire de séance : Madame MAURY Cathy

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Cathy pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Robert BREUIL, Vice-Président, en charge de la commission des affaires financières, indique que le compte financier unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Monsieur Robert BREUIL, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 dressé par Monsieur Alain DELAGE, Président du SMEM et Monsieur Christophe DUBUIS, comptable du SMEM.

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

	Exploitation	Investissement
Recettes	1 812 601,64 €	424 942,65 €
Dépenses	1 516 197,40 €	451 873,28 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 296 404,24 €	-26 930,63 €
Résultat antérieurs reportés	+ 384 876,03 €	+ 304 577,87 €
Résultat de clôture	+ 681 280,27 €	+ 277 647,24 €

Total des recettes	2 237 544,29 €
Total des dépenses	1 968 070,68 €
Bilan de l'exercice	269 473,61 €
Excédents antérieurs reportés	+ 689 453,90 €
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>958 927,51 €</b>

Total des restes à réaliser recettes	60 000 €
Total des restes à réaliser dépenses	294 452 €
Bilan des restes à réaliser	-234 452 €

Excédent de résultat reporté (001)	277 647,24€
------------------------------------	-------------

Besoin d'affectation (financement) (10)	0,00 €
--	--------

Monsieur robert BREUIL invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU 2025

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2025

Pour copie conforme,

Le Vice-Président  
Robert BREUIL

